

## Programme EuroMed Justice

### Conclusions opérationnelles de la première réunion préparatoire sur le thème 1 – Initiation et formation a la coopération et l'entraide judiciaire internationale en matière pénale

**Nous**, les participants à la première réunion préparatoire du Programme EuroMed Justice de la Commission européenne, financé au titre du programme MEDA dans le cadre de la politique euro-méditerranéenne de l'UE, en notre qualité de représentants d'institutions opérant dans le domaine de la justice ou experts des ministères ou institutions compétents des Partenaires méditerranéens et des Etats membres de l'UE, suite aux conclusions opérationnelles de la conférence d'ouverture tenue à Bruxelles le 20 décembre 2004, à l'issue de deux journées de travail et au terme de cette réunion, formulons les conclusions qui suivent :

1. Conformément aux objectifs de cette réunion, vu les recommandations faites pendant les travaux et compte tenu des discussions qui ont été menées, cette réunion nous a permis de :
  - a) définir l'approche globale du thème 1 sur « *l'initiation et formation à la coopération et l'entraide judiciaire internationale en matière pénale* »;
  - b) définir et fixer les programmes, dates et sièges de chaque séminaire concernant le thème 1 :
    - 1<sup>er</sup> Séminaire sur *la coopération judiciaire internationale : nature et normes régissant cette coopération* – Lisbonne (Portugal) du 10 au 13 mai 2005;
    - 2<sup>ème</sup> Séminaire sur *les formes de coopération interétatique : entraide judiciaire, extradition et exécution des décisions étrangères* – Barcelone (Espagne) du 13 au 16 juin 2005;
    - 3<sup>ème</sup> Séminaire sur *l'exécution : modalités, autorités d'exécution, exécution des jugements* – Rabat (Maroc) du 18 au 21 juillet 2005 et ;
    - 4<sup>ème</sup> Séminaire sur *les garanties essentielles de la procédure et protection des droits des personnes poursuivies* – Istanbul (Turquie) du 19 au 22 septembre 2005;
  - c) dresser une liste provisoire d'experts et d'orateurs qui seront invités dans chaque séminaire en fonction des thèmes spécifiques définis dans chaque programme ;
  - d) établir une liste de documents juridiques à inclure dans un cédérom qui sera distribué à tous les participants aux séminaires.
2. Nous souhaitons que ces conclusions opérationnelles, ensemble avec copie de la version définitive des 4 programmes pour les 4 séminaires, soient envoyées à tous les coordinateurs nationaux des Etats membres de l'Union européenne et des Partenaires méditerranéens ainsi qu'aux Directions générales de la Commission européenne concernées par ce programme.

Lue et approuvée par tous les participants à la première réunion préparatoire.

Lisbonne, le 1er avril 2005

(\*) Voir liste en annexe